

Délibération n°2025-54

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 avril 2025)**

Date de convocation : 04/04/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel représenté par M. CASAU Henri, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, Mme CLAVIER Héléne, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
Mme CLAVIER Héléne donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. SASSOUBRE Guy

OBJET : OFFICE DU TOURISME DE LA VALLÉE D'OSSAU –

Approbation du Compte administratif 2024 et du Budget Primitif 2025

RAPPORTEUR : M. Jean-Louis BARBAN, Conseiller Communautaire délégué à la promotion et au développement du tourisme 4 saisons

L'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Conformément à l'article L.133-8 du Code du Tourisme, le budget et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Par délibération en date du 11 décembre 2024, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a débattu sur le budget primitif (BP) 2025,

Par délibération en date du 13 février 2025, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a débattu sur le compte administratif (CA) 2024,

La balance générale des comptes de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

	Prévisions 2024	Réalisations 2024	Reports année N-1	Résultats de clôture 2024
Investissement				
Dépenses	74 430,74 €	21 558,64 €		
Recettes	74 430,74 €	74 414,06 €		
Résultats d'investissement		52 855,42 €	-19 147,70 €	33 707,72 €
Fonctionnement				
Dépenses	1 513 672,27 €	1 341 068,06 €		
Recettes	1 513 672,27 €	1 340 156,01 €		
Résultats de fonctionnement		-912,05 €	111 819,97 €	110 907,92 €
TOTAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024				144 615,64 €

Le budget primitif 2025 est arrêté en dépenses et en recettes comme suit

	Prévisions 2025
Investissement	
Dépenses	50 000 €
Recettes	50 000 €
Fonctionnement	
Dépenses	1 458 095 €
Recettes	1 458 095 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L.133-8 du Code du Tourisme,

Considérant que selon l'article 9 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, le budget primitif 2025 a été présenté le 11 décembre 2024 et le compte administratif 2024 a été présenté le 13 février 2025 au Comité de Direction de l'Office de Tourisme,

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

APPROUVE le compte administratif 2024 et le budget primitif 2025 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

